

Le Programme Solutions innovatrices Canada

Défi EN578-170003/22: Tracer la chaîne d'approvisionnement de l'industrie sidérurgique

Pièce jointe n° 1

Questions et réponses n° 1 à n° 4

Le présent document comprend des questions et des réponses liées au défi.

Question n° 1:

Pourriez-vous nous donner des exemples de données/rapports que le gouvernement du Canada souhaiterait obtenir pour la plateforme d'intelligence artificielle (IA)?

Réponse n° 1 :

Le gouvernement du Canada aimerait utiliser l'analyse de données par intelligence artificielle pour mieux saisir les activités dans la chaîne d'approvisionnement de l'acier. L'AI pourrait être utilisée, entre autres pour obtenir de l'information sur la demande passée, actuelle et prévue de tout intrant ou extrant et prévoir le volume de produits en aval à partir des produits d'approvisionnement. L'entreprise retenue pour relever le défi disposera d'une certaine liberté de création en ce qui a trait aux capacités de la plateforme d'IA. Par ailleurs, cette dernière pourra faire appel à des experts de l'industrie sidérurgique, qui fournira des intrants dans le cadre du processus.

Question n° 2 :

Faudra-t-il assurer un suivi de l'étape de la fabrication à l'étape des produits de consommation?

Réponse n° 2 :

Le gouvernement du Canada souhaite qu'un suivi des intrants et des extrants soit assuré en temps réel à l'échelle de la chaîne d'approvisionnement de l'acier, y compris en amont et en aval. Il s'agira, notamment de vérifier les composantes et les transactions de l'étape de la fabrication à l'étape des produits de consommation.

Question n° 3 :

Le gouvernement du Canada a-t-il une idée générale du volume de transactions?

Réponse n° 3 :

En 2017, l'industrie sidérurgique canadienne a produit environ 13,6 millions de tonnes métriques d'acier brut. La même année, les entreprises canadiennes de l'acier ont exporté approximativement 6,7 millions de tonnes métriques à l'échelle mondiale. L'un des objectifs de ce défi consiste à créer un système numérique qui permettra de suivre plus en détail les volumes de transactions. Ainsi, l'entreprise retenue pourra obtenir des commentaires auprès d'experts de l'industrie sidérurgique pour lui faciliter la tâche.

Question n° 4 :

Pour que notre organisation puisse répondre comme il se doit au défi, il lui faudra communiquer des renseignements exclusifs jugés confidentiels. Le gouvernement du Canada accepterait-il de signer une entente mutuelle de non-divulgateion?

Réponse n° 4:

Le Canada ne signera pas d'entente mutuelle de non-divulgateion.

Comme il est indiqué dans l'Appel de propositions, page 8 de 54 : PARTIE 2 – Instructions à l'intention des soumissionnaires, 2.2 **Instructions, clauses et conditions uniformisées** : Le document 2003 (2018-05-22) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporée par renvoi dans l'appel de propositions et en fait partie intégrante...

Voici ce qui est énoncé dans les conditions générales 2003 – biens ou services – besoins concurrentiels : (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/23>) :

05 (2018-05-22) Présentation des soumissions :

6. Les soumissions reçues à la date et à l'heure de clôture stipulées ou avant deviendront la propriété du Canada et ne seront pas retournées à leur expéditeur. Toutes les soumissions seront traitées comme des documents confidentiels, sous réserve des dispositions de la [Loi sur l'accès à l'information](#) (L.R.C. 1985, ch. A-1) et la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#) (L.R.C. 1985, ch. P-21).